

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 13 août 2025, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Nyx Pilon Mme Michelle Payette
M. François Beaumont Mme Kim Bernatchez
Mme Suzanne Guilbault M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la maire Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-RAG-7066 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec l'ajout suivant :

6.1 Lignage du chemin du Parc Industriel

Adoptée.

2025-RAG-7067 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025**

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025 tel que présenté.

Adoptée.

2025-RAG-7068 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 88 424.23 \$ et la liste des comptes payés au montant de 55 106.93 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 13 août 2025 au montant de 109 547.54 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 13 août 2025

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 170 358.35 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 565.45 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice générale présente au conseil la liste des permis émis pour juillet 2025.

2025-RAG-7069

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 2 NOVEMBRE 2025 – DÉLÉGATION DE POUVOIR AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION D'ENGAGER DES DÉPENSES ET DU DÉBOURSÉ DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale (dg) est d'office la présidente d'élection et que le 2 novembre prochain est la date fixée pour la prochaine élection municipale;

CONSIDÉRANT QU'à titre de président d'élection, il incombe au titulaire d'engager un certain nombre de dépenses, tel que des frais de publications, d'impression des bulletins de vote, de la rémunération du personnel électoral, des frais de repas, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection demande au conseil municipal une délégation de pouvoir permettant d'engager des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'attribuer à la présidente d'élection, madame Annie Pelletier, une délégation de pouvoir lui permettant d'engager les dépenses nécessaires au bon déroulement de l'élection municipale du 2 novembre 2025.

Il est également résolu d'autoriser le déboursé de la rémunération de tout le personnel d'élection suite à l'approbation de la présidente d'élection qui est établie comme suit :

	Gazette officielle	Proposition pour BF
Président d'élection		
Confection et révision de la liste électorale (le montant le plus haut prévaut)	387 \$	Selon la gazette officielle

Formation, etc.	0 \$	Taux horaire fonctionnaire *1.5
Vote par anticipation	432 \$ par jour	Taux horaire fonctionnaire *1.5
Jour du scrutin	649 \$	Taux horaire fonctionnaire *1.5
Secrétaire d'élection		
Confection et révision de la liste électorale	$\frac{3}{4}$ président	290.25 \$
Formation, etc.	0 \$	30 \$
Vote par anticipation	$\frac{3}{4}$ président	324 \$
Jour du scrutin	$\frac{3}{4}$ président	486.75 \$
Commission de révision (Réviseur et secrétaire)	21.35 \$/h	22.35 \$/h
Vote par anticipation		
Scrutateur bureau de vote	19.06 \$/h	21 \$ /h
Secrétaire de bureau de vote	18.30 \$/h	20.50 \$ /h
Préposer à l'information et au maintien de l'ordre	19.06 \$/h	21 \$ / h
Président table de vérification	16.10 \$/h	18.10 \$ /h
Membres d'une table de vérification	16.10 \$/h	18.10 \$ /h
Présence à une formation		30 \$
Journée du scrutin (2 novembre 2025)		
Scrutateur bureau de vote	19.06 \$/h	21 \$ / h

Secrétaire de bureau de vote	18.30 \$/h	20.50 \$ / h
Préposer à l'information et au maintien de l'ordre	19.06 \$/h	21 \$ / h
Président table de vérification	16.10 \$/h	18.10 \$/h
Membres d'une table de vérification	16.10 \$/h	18.10 \$/h

Adoptée.

2025-RAG-7070

DÉNONCIATION DES DÉVERSEMENTS ET DÉPÔTS ILLÉGAUX DE CONTAMINANTS SUR LES TERRES AGRICOLES ET DEMANDE D'INTERVENTION IMMÉDIATE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le reportage intitulé « La poubelle du Québec » publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts des Municipalités - adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

CONSIDÉRANT QUE le problème dépasse largement la capacité d'intervention des Municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

CONSIDÉRANT QUE la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des Municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d'activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Bois-Franc dénonce formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles, et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate;

QUE la Municipalité demande au ministère de l'Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial, clair et concret, qui :

- Encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés;
- Prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- Assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;
- Restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables;

QUE la Municipalité déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu;

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAa);
- À l'Union des producteurs agricoles du Québec;
- Aux députés provinciaux concernés;
- À l'Union des municipalités du Québec (UMa);
- À l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMA);
- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

QUE la Municipalité exprime sa volonté ferme de collaborer avec le gouvernement pour le développement et la mise en œuvre de solutions durables sur son territoire et à l'échelle de la province.

QUE ce Conseil attire particulièrement l'attention sur les remblais contaminés des gravières et sablières.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de don pour Le Repère Familiale

La directrice générale présente au conseil une demande de don pour Le Repère Familiale. Comme le conseil est limité en don, celui-ci préfère concentrer les dons dans les organismes de sa municipalité.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Programme d'aide à la voirie locale - Volet PPA-ES

La directrice générale présente au conseil une lettre reçue informant que dans le cadre du PPA-ES, la municipalité a droit à un montant de 19 000 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Programme d'aide à la voirie locale - Volet PPA-CE

La directrice générale présente au conseil une lettre reçue informant que dans le cadre du PPA-CE, la municipalité a droit à un montant de 24 000 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suivi photographique des réceptions de matières organiques - mai 2025

La directrice présente au conseil le suivi photographique reçu de la MRCVG concernant les matières organiques. Les photos ne représentent pas juste la municipalité de Bois-Franc, mais on voit qu'il reste du travail à faire afin que les matières organiques soient conformes.

2025-RAG-7071

LIGNAGE DU CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Parc Industriel n'a plus de lignes depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le manque de ligne rend le chemin moins sécuritaire pour les usagers puisque les camions lourds ne respectent pas toujours le maintien du côté droit de la voie;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter l'offre de Proligne pour faire le lignage dans le chemin du Parc Industriel pour un montant de 3 050 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

2025-RAG-7072

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale